

Image not found or type unknown



Heritage donation partage antérieur a la naissance de notre fill

Par **sade**, le **20/01/2009** à **15:15**

je suis en couple depuis 12 ans mon compagnon a fait donation de ses bien maison comprises a ses 3 enfants d'unions precedentes .nous avons eu une enfant apres. peut elle pretendre a une part de la donation et comment nous garantir un toit s'il arrive malheur amon compagnon? sachant qu' il ne veut prendre aucune disposition pour toutes les deux . je travaille également avec lui sans que cela soit officiel depuis le debut de notre relation.je ne percois pas de salaire mais mon temps de travail est calculé afin de perticiper au quotidien du ménage.At il le droit de me réclamer la moitié des dépenses ?